



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'efficacité énergétique****Neuvième session**

Genève, 3 et 4 octobre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième session**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, et en ligne, le lundi 3 octobre 2022,
à 10 heures***I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Observations liminaires.
4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts.
5. Séance plénière sur le rôle de l'efficacité énergétique dans la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
6. Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie.
7. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.
8. Libérer le potentiel d'efficacité énergétique en s'appuyant sur la transition numérique.
9. Rapport sur l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023.
10. Questions diverses.
11. Dates de la prochaine session.
12. Adoption du rapport et clôture de la session.

* Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://indico.un.org/event/1000462/>) et, en cas de difficultés, d'envoyer un message à clean.electricity@un.org. Ils sont invités à se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la réunion, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment du Comité international de la Croix-Rouge – voir le plan [ici](#)), afin d'obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 16 h 45.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2022/1 – Ordre du jour provisoire annoté

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

On trouvera les documents de la session sur le site Web dès qu'ils seront disponibles¹. Une version détaillée du calendrier pourra être consultée sur le site Web à l'approche de la session.

Le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (Groupe d'experts) sera invité à adopter des conclusions et des recommandations à l'issue de l'examen de chacun des points de l'ordre du jour.

2. Élection du Bureau

À sa huitième session (20 et 21 septembre 2021), le Groupe d'experts a élu un Bureau appelé à exercer ses fonctions jusqu'à la clôture de la dixième session.

Le Groupe d'experts sera invité à élire les membres du Bureau dont le mandat s'achève à la fin de la neuvième session et qui se présentent à la réélection, ainsi que tout nouveau membre, pour un mandat courant jusqu'à la fin de la onzième session.

3. Observations liminaires

Les coprésidents prononceront des observations liminaires et présenteront brièvement les activités menées par le Groupe d'experts conformément à son plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/10) et aux activités et priorités du Comité de l'énergie durable de la CEE.

4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts

Le secrétariat présentera brièvement les activités menées par le Comité de l'énergie durable depuis ses trentième et trente et unième sessions (tenues respectivement du 22 au 24 septembre 2021 et du 21 au 23 septembre 2022) ainsi que toutes les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises, y compris par le Comité exécutif de la CEE.

5. Séance plénière sur le rôle de l'efficacité énergétique dans la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : CSE-31/2022/INF.2 – Building Resilient Energy Systems in the United Nations Economic Commission for Europe Region: Achieving Greater Energy Security, Affordability, and Net-zero (Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles)

Des experts seront invités à participer à un débat portant sur des questions d'actualité liées à la sécurité et la résilience énergétiques dans la région de la CEE et animée par des membres de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie, de l'Équipe

¹ Voir <https://unece.org/info/events/unece-meetings-and-events/sustainable-energy/energy-efficiency>.

spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie, qui dépendent du Groupe d'experts.

Un document de séance informel sur la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe et les moyens de parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles (CSE-31/2022/INF.2), élaboré par les bureaux des organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable, notamment le Bureau du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, servira de point de départ à l'examen de ce point de l'ordre du jour.

6. Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie

Les activités du Groupe d'experts consacrées à l'efficacité énergétique dans l'industrie sont réalisées par l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie. À sa vingt-neuvième session (25-27 novembre 2020, Genève), le Comité de l'énergie durable a pris note du projet de plan d'action pour l'efficacité énergétique dans l'industrie (ECE/ENERGY/GE.6/2020/3) élaboré par l'Équipe spéciale, accueilli favorablement le rôle confié à la CEE dans l'exécution de ce plan d'action, prolongé le mandat de l'Équipe spéciale pour la période 2021-2022 (ECE/ENERGY/133) et chargé celle-ci d'exécuter le plan d'action. L'Équipe spéciale continue en outre de participer à des activités et projets connexes relatifs à l'énergie durable. Elle demandera la prorogation de son mandat pour la période 2023-2024.

L'Équipe spéciale rendra compte de ses travaux pendant la période intersessions, notamment en présentant des projets de documents qui permettront d'élaborer les documents officiels de la dixième session du Groupe d'experts, en 2023.

Le Groupe d'experts sera en outre invité à évaluer les activités concrètes de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie qui concourent à l'exécution de son plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/10) et à prendre des mesures pratiques pour mener les activités non exécutées.

7. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2022/3 – Rapport sur le renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE

Les activités du Groupe d'experts consacrées à l'efficacité énergétique des bâtiments sont réalisées par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, qui a été créée sous les auspices du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et du Comité de l'énergie durable et qui travaille dans le cadre du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique.

La CEE a mené à bien le projet sur le renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE², sous la supervision de l'Équipe spéciale conjointe. À sa huitième session (20 et 21 septembre 2021), le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités du projet, notamment l'analyse des écarts entre les objectifs de performance fixés dans les Orientations-cadres et les normes actuelles d'efficacité énergétique et leur application dans les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans la Fédération de Russie, ainsi que trois études nationales approfondies comportant une analyse détaillée des écarts en Arménie, au Kirghizistan et en République de Moldova ; il a en outre demandé au secrétariat de rendre compte, à la neuvième session du Groupe d'experts, des résultats de l'exécution du projet, notamment les activités de formation sur les normes relatives aux bâtiments à haute performance énergétique et les conclusions d'une étude d'impact sur la manière dont les États

² Voir <https://unece.org/sustainable-energy/regional-advisory-services/about-project>.

membres pourraient mieux utiliser et appliquer les meilleures pratiques et les directives élaborées par la CEE pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2021/2).

L'Équipe spéciale conjointe a par conséquent élaboré un rapport sur le renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE (ECE/ENERGY/GE.6/2022/3), qui rend compte des résultats obtenus dans le cadre dudit projet et qui sera soumis au Groupe d'experts pour examen.

Le Groupe d'experts sera en outre invité à évaluer les activités concrètes de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique qui concourent à l'exécution de son plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/10) et à prendre des mesures pratiques pour mener les activités non exécutées.

8. Libérer le potentiel d'efficacité énergétique en s'appuyant sur la transition numérique

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2022/4-ECE/ENERGY/GE.5/2022/4 – Transition numérique : accélérer la transformation des systèmes électriques.
Document élaboré conjointement par l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité

ECE/ENERGY/GE.6/2022/5 – Analyse des facteurs comportementaux qui freinent la transformation numérique du secteur de l'énergie

Les activités du Groupe d'experts consacrées à la transition numérique sont réalisées par l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie. Étant donné la prise de conscience croissante de l'importance de la transition numérique et du rôle que celle-ci joue dans les stratégies relatives à un développement énergétique durable, l'Équipe spéciale demandera la prorogation de son mandat pour la période 2023-2024, afin de continuer à mener des travaux complets, notamment une analyse approfondie des possibilités offertes et des difficultés posées par la transformation numérique dans l'ensemble du système énergétique, et à élaborer un plan d'action systématique permettant de mettre la question de la transformation numérique au cœur des travaux du Groupe d'experts et des autres organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable.

L'Équipe spéciale a mené des études sur la contribution potentielle de la transformation numérique à l'efficacité énergétique des systèmes (en coopération avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité) et sur les facteurs comportementaux qui freinent le déploiement généralisé des solutions numériques. Les conclusions de ces travaux figurent dans le document sur la transition numérique et l'accélération de la transformation des systèmes électriques, élaboré conjointement par l'Équipe spéciale et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité (ECE/ENERGY/GE.6/2022/4-ECE/ENERGY/GE.5/2022/4), et dans le document sur l'analyse des facteurs comportementaux qui freinent la transformation numérique du secteur de l'énergie (ECE/ENERGY/GE.6/2022/5), dont sera saisi le Groupe d'experts. Les problèmes posés par les mégadonnées et la gestion de la demande au moyen d'analyses ont aussi fait l'objet d'études, dont les principales conclusions seront également présentées.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Équipe spéciale organisera une table ronde à l'intention des décideurs des États membres de la CEE, qui permettra de présenter les résultats des études, y compris les conclusions et les recommandations.

Le Groupe d'experts sera en outre invité à évaluer les activités concrètes de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie qui concourent à l'exécution de son plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/10) et à prendre des mesures pratiques pour mener les activités non exécutées.

9. Rapport sur l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023

Le Bureau et le secrétariat rendront compte de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/10).

10. Questions diverses

Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant de son mandat. Les délégations sont invitées à faire savoir à l'avance au secrétariat et aux coprésidents si elles souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Dates de la prochaine session

Le Groupe d'experts sera invité à confirmer les dates de sa dixième session, laquelle devrait se tenir à Genève les 5 et 6 octobre 2023.

12. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2022/2 – Rapport du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique sur sa neuvième session

Les projets de conclusions et de recommandations issus de la neuvième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (GEEE-9/2022/INF.1) seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session. Le Groupe d'experts sera invité à adopter des conclusions et recommandations.

Avec le concours du secrétariat, les coprésidents du Groupe d'experts récapituleront les conclusions et recommandations adoptées et établiront le projet de rapport de la session, y compris les conclusions et recommandations, en vue de leur examen par les représentants.

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport sur la base du projet ainsi établi. Le Président prononcera ensuite la clôture de la réunion.
